

# Conseil municipal du 10 juillet 2019

## Convocation le 02 Juillet 2019

*Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.*

*Absents : M, Christian LETOVANEC.*

*Absents excusés : Mme Julie PEYRARD, M. Jérôme LABRETTE qui a donné procuration à Marc LYKO.*

*Validation du compte rendu du conseil municipal du mardi 11 Juin 2019.*

*Secrétaire séance : Christelle SENOCQ.*

## **Urbanisme:**

- Décision CUa pour un terrain nu Route du Bourg en vue de construire : il y est fait mention d'un sursis à statuer qui peut être décidé sur les demandes d'autorisation d'urbanisme qui pourraient être déposées sur ce terrain ;
- DP accordées tacitement pour :
  - une piscine Chemin de la Laiterie
  - une extension pour un garage Chemin de Merles
- Demande de pièces complémentaires pour les DP suivantes
  - une division de parcelle au village
  - un abri bois Lot le Clos St Victor
- Pièces complémentaires déposées pour PC Maison individuelle Chemin des Sables
- DP déposée pour des panneaux photovoltaïques RD 52

## **PLU :**

### Réunion publique (12 juin) :

- Sujets abordés : Rappel du PADD, Zonage, Règlement, Outils complémentaires, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), Synthèse des surfaces, Capacités d'accueil estimées.
- Différentes interrogations sont soulevées : voir compte rendu en mairie

## Délibérations :

### **Bilan de la concertation PLU :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- Constate que la procédure de concertation sur l'élaboration du PLU s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du 3 octobre 2017 ;
- Arrête le bilan de la concertation présenté dans le document annexé à la présente délibération ;
- Dit que conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune

### **Elaboration du PLU : arrêt du projet :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- Décide d'arrêter le projet de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la Commune, tel que présenté dans le dossier joint à la présente délibération ;
- Autorise M. le Maire à soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées et consultées en application des articles L. 104-6, L. 153-16 et L. 153-17 du Code de l'urbanisme ;
- Dit que conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

## **Voirie:**

Réalisation des travaux d'enrobé sur :

- Une partie de la route du Bourg ;
- Le double virage du haut des Fayolles ;
- Le chemin des Combes suite à dégâts d'orage de juin 2018.

Reste à réaliser les emplois.

Des devis sont en attente par rapport aux dégâts créés par les orages de Juin 2019.

Monsieur le Maire expose qu'il reste un montant disponible sur les fonds de concours alloués par l'agglomération Valence Romans pour la commune de Geyssans. Il propose d'affecter ce montant de fond de concours aux travaux d'investissement de voirie fin 2019 - 2020 sur la Route de la Bâtie et la Route de la Druivette.

Il propose les devis de l'entreprise TP réalisation et Eurovia Dala pour ces travaux pour un montant de 34 035.20 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| Dépenses d'investissement € HT                           |           | Recettes attendues       |           |        |
|--|-----------|--------------------------|-----------|--------|
|  |           | Euros                    |           | %      |
| - EUROVIA :<br>Route de la Bâtie – Route de la Druivette | 24 370.00 | Fonds de concours Agglo  | 15 000.00 | 44.07  |
|  |           | Autofinancement communal | 19 035.20 | 55.93  |
| - TP REALISATION<br>Parking devant le cimetière          | 3 976.00  |                          |           |        |
| Route du Bourg   | 5 689.20  |                          |           |        |
| Coût total :   | 34 035.20 |                          | 34 035.20 | 100.00 |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)**

- **Valide** la totalité des travaux cités précédemment pour un montant total de 34 035.20 € HT à effectuer par les entreprises Eurovia Dala et TP réalisation
- **Sollicite** un fond de concours pour un montant de 15 000.00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Valence Romans
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours.

### **Terrain :**

Mr Le Maire expose aux conseillers municipaux que dans le cadre d'une opération de cessions de terrains il a été proposé à la commune d'acquérir un talus boisé correspondant à la bordure de la route de la Chabatière. Pour l'entretien de celui-ci (en cas de chute de bois et de terre) il préconise d'acquérir ce talus correspondant aux parcelles de terrains suivantes :

| Section | N°  | Lieudit    | Surface          |
|---------|-----|------------|------------------|
| ZE      | 102 | Mont Drive | 00 ha 00 a 60 ca |
| ZE      | 104 | Mont Drive | 00 ha 03 a 10 ca |
| ZE      | 115 | Mont Drive | 00 ha 05 a 49 ca |

Le propriétaire cède ces biens à l'euro symbolique. M. Le Maire propose aux conseillers que la commune prenne à sa charge les frais notariés.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : (13 Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention)**

- **Approuve** l'achat des terrains précédemment cités pour une contenance de 919 m<sup>2</sup> figurant sur le plan annexé à cette délibération pour un montant d' 1€ symbolique.
- **Décide** de classer ces parcelles dans le domaine public de la commune de Geyssans
- **Décide** de prendre à sa charge les frais notariés afférents à cette incorporation
- **Dit** que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2019 au compte 2111
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **Divers :**

- La demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été accordée pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire pour un montant de 3160€.

- Ouverture du bar communal le Samedi 20 Juillet veille de la fête du Village. Dimanche 21 Juillet : Co-organisation avec le comité des fêtes de la randonnée pédestre ; apéritif de la municipalité offert aux Geysannais.

- La fête de l'école prévue le 28 juin a été annulée en raison de la canicule. La chorale des enfants de l'école a interprété plusieurs chansons le mercredi 03 juillet en présence de nombreux parents. A cette occasion M. le Maire a remis le traditionnel dictionnaire aux futurs collégiens. Bonnes vacances à tous.

- Pour les TAP à la rentrée scolaire on retrouvera Philippe à l'éveil musical, Cécile et Virginie pour les loisirs créatifs et nous accueillerons Louise pour divers thèmes basés sur la danse.

- Suite à la détérioration des bâtiments communaux de Génissieux par l'orage de grêle du 15 juin une demande de prêt de la salle polyvalente pour l'année à venir a été faite par une Geysannaise pour pouvoir continuer ses activités sportives. La réponse est favorable sur les périodes de disponibilités.

### **Evénements des mois** : (Juin, Juillet)

- 12 Réunion avec un représentant du service des déchets de l'agglomération. Visite des lieux propices à la mise en place de containers semi-enterrés pour les déchets ménagers. Nous sommes en attente du compte rendu de cette réunion et de réponses à diverses questions.

En ce moment, il est fait remarquer que les containers du village sont posés trop près les uns des autres ce qui pose un problème de fermeture de ceux-ci. Cette information sera remontée aux services concernés

- 15 Réunions du G8 à Geysans:

- Recherches de devis pour :
  - mutualisation d'achat ou location avec maintenance pour défibrillateurs (qui deviendront obligatoires dans tous les ERP).
  - mutualisation d'achats de fournitures administratives
- Questionnement sur les prestataires de cantine scolaire des autres communes (depuis la commune de Geysans a été informée de la dédite du prestataire actuel).
- Les communes regrettent l'état d'entretien des zones artisanales. Elles vont proposer à l'agglomération de s'occuper elles-mêmes de ces entretiens moyennant dédommagement financier (de 25€ à 45€/h selon matériel utilisé).
- Compte tenu des problématiques avec le prestataire de logiciel administratif Berger Levrault, une réunion sera demandée en vue de trouver des solutions techniques et tarifaires.
- Présentation de futures modifications du service commun Autorisation du Droits des Sols (ADS) de l'Agglomération.
- L'OCDL cherche à rencontrer le groupe, ½ heure leur sera consacré au prochain G8.

- 15 Orage de grêle : la commune a demandé rapidement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu en urgence par l'Etat pour des communes proches mais pas pour Geysans. Une demande de reconsidération du dossier a été faite.

Les exploitants agricoles sont en attente de l'ouverture d'un fonds de soutien aux calamités agricoles.

- 18 Lors du tirage au sort à St Donat des jurés d'assises, deux personnes ont été désignés pour Geysans.

- 18 Réunion de travail avec les associations sur l'émission « Hors les murs » diffusée par Radio Méga, qui aura lieu sur Geysans le 15 Septembre. Un compte rendu est disponible en mairie.

- 20 Réunion avec le SDED et l'entreprise VIGILEC sur le quartier du haut des Fayolles pour un renforcement du réseau 20 KV.

- 26 SIEH : rapport d'activité 2018 - Très bonnes analyses de l'eau – Création d'un syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier compte tenu de la loi Notre et donc modifications des statuts (dont la représentation par les élus...), les autres petits syndicats seront englobés dans l'agglomération.

- 27 Visite d'un technicien d'Evinerude dans le cadre d'un diagnostic ambrosiois sur la commune.

- 1<sup>er</sup> Assemblées Générales MEEF (ordinaire et extraordinaire): bilan 2018 puis dissolution de la MEEF.

- 02 Bilan contrat de rivières : un mécontentement des communes au sujet notamment de l'entretien des cours d'eau...

- 04 Réunion des bénévoles du coin lecture avec deux enseignantes pour une programmation des horaires pour l'année scolaire prochaine. Elles demandent une petite animation pour les enfants pendant ce créneau par les bénévoles.

- 05 Report de la signature d'acquisition du terrain au 12 juillet pour un coin pique-nique d'environ 650m<sup>2</sup>.  
Renouvellement de nos remerciements à la propriétaire pour ce don.

Fin du conseil : 22h40

L'intégralité des délibérations est visible en mairie

Prochain conseil municipal le 03 septembre à 20h30